

CARSAT : les aides financières pour votre entreprise !



Ces aides financières sont destinées aux entreprises dont l'effectif est compris entre de 1 et 49 salariés pour prévenir les accidents de travail et maladies professionnels.

La date limite de validité de cette offre est fixée au 31 décembre 2018. Elle correspond à la date limite d'envoi de l'intégralité des pièces justificatives pour le paiement de cette aide.

Si vous êtes intéressé, n'attendez pas, ces offres sont limitées !

Envoyez votre dossier le plus rapidement possible, les aides étant accordées par ordre d'arrivée.

Aides financières	Thèmes	Aides/équipements financés	Montant
TMS Pros Diagnostic	TMS	<ul style="list-style-type: none"> - La formation d'une (ou plusieurs personnes) en interne pour qu'elle soit en capacité d'animer et de mettre en œuvre un projet de prévention des TMS dans l'entreprise. - Une prestation ergonomique comprenant la réalisation d'un diagnostic et d'un plan d'actions de prévention des TMS 	La subvention de TMS Pros Diagnostic s'élève à 70 % de l'investissement HT dans la limite de 25 000 €
TMS Pros Action	TMS	<p>Pour pouvoir bénéficier de cette aide, vous devez avoir réalisé préalablement un diagnostic et un plan d'actions visant à prévenir les TMS dans votre entreprise.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Matériels et/ou équipements pour réduire les TMS. 	La subvention de TMS Pros Action s'élève à 50 % de l'investissement HT pour un investissement de 2000 € minimum et dans la limite de 25 000 €
Bâtir +	Chutes, hygiène et santé sur les chantiers	<ul style="list-style-type: none"> - Matériel pour diminuer les risques de chute - Matériel pour diminuer les manutentions manuelles - Matériel pour améliorer les conditions d'hygiène sur les chantiers 	40 % de l'investissement HT dans la limite de 25 000 €*. Ce taux est porté à 50 % pour l'ensemble de l'investissement si un bungalow est inclus dans la subvention

Stop Amiante	Exposition l'inhalation des fibres d'amiante à	<ul style="list-style-type: none"> - Aspirateur équipé d'un filtre à Très haute Efficacité (THE) doté d'un système de changement de sac en sécurité (2 unités), - Unité mobile de décontamination portée, tractée ou autonome (1 unité), - Dispositif de production et de distribution d'air de qualité respirable (1 unité), - Masque complet à adduction d'air (ou à ventilation assistée) type TM3P (2 unités) 	<p>La subvention de Stop Amiante s'élève à 40 % de l'investissement HT dans la limite de 25 000 €</p>
--------------	---	---	--

Toutes les conditions - matériels éligibles, profils des entreprises et démarches pour obtenir les aides – sont consultables sur le site de la [CARSAT](#).